



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

médecins libéraux

Question écrite n° 58709

Texte de la question

Menacés par la baisse autoritaire du prix des actes, en cas de dépassement des enveloppes financières qui leur sont allouées, les médecins, et notamment les médecins libéraux, souhaitent pouvoir trouver leur place au sein d'une société qui privilégie la qualité de vie, les 35 heures hebdomadaires et les loisirs. On comprend aisément qu'ils se montrent désormais plus réticents à assumer leur rôle en effectuant des gardes médicales ou des permanences de soins, les nuits, les jours fériés et les fins de semaine, au même titre que le service public puisque, en effet, s'ils travaillent trop ils seront pénalisés au nom du dépassement de l'ONDAM, dont les critères de fixation restent pourtant des plus approximatifs. Les médecins qui, eux aussi, aspirent à plus de temps libre, ne rechignent pourtant pas à remplir leur devoir et à respecter le serment d'Hippocrate, encore faudrait-il qu'un certain nombre de mesures, d'ailleurs déjà préconisées par les syndicats de médecins, puissent être mises en place. M. Pierre Hellier demande donc à M. le ministre délégué à la santé de lui faire savoir si le Gouvernement entend proposer une meilleure rémunération des gardes et permanences de soins ou la défiscalisation des revenus générés dans le cadre de ces gardes qui doivent être assurées dans l'intérêt des patients, mais qui constituent une charge supplémentaire de travail dans des semaines qui dépassent largement les 35 heures.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Hellier](#)

Circonscription : Sarthe (1^{re} circonscription) - Démocratie libérale et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 58709

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé, famille et personnes handicapées

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 mars 2001, page 1489